

ÉCLAIRCIES


ÉCLAIRCIES-MÉDIAS

Année scolaire 2021-2022



ARTISTES ET JOURNALISTES

Comment déposer sa candidature ?



La DRAC, le CLEMI et le Rectorat de Poitiers sont initiateurs des dispositifs ÉCLAIRCIES et ECLAIRCIES MÉDIAS qui accompagnent des résidences en établissements scolaires, éducatifs et/ou socio-culturels, et permettent la construction d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle ou d'éducation aux médias et à l'information en lien avec les collectivités.

L'appel à candidature s'adresse aux artistes de toutes les disciplines (spectacle vivant, arts visuels, cinéma, livre et lecture, création numérique, design, architecture, etc.) ainsi qu'à des professionnels de la presse désireux de mener un projet d'éducation aux médias et à l'information.



QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

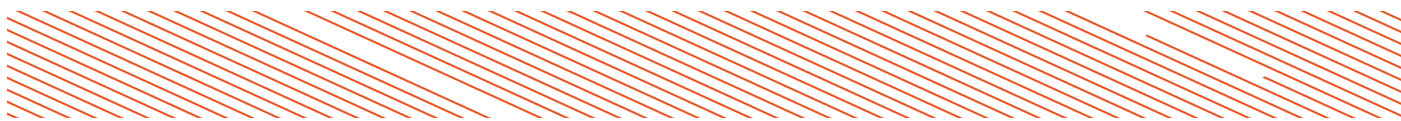
Sont éligibles tous les artistes et journalistes résidant sur le territoire national. Le territoire d'intervention est situé sur l'un des quatre départements de l'académie de Poitiers : Charente, Charente- Maritime, Deux-Sèvres, Vienne. L'artiste devra justifier d'un statut social (numéro SIRET ou liaison établie avec une structure administrative de tutelle) lui permettant de recevoir des financements. Le (la) journaliste devra être en possession d'une carte de presse pour justifier son statut et lui permettre de recevoir des financements

L'artiste ou le (la) journaliste s'engage à respecter le cahier des charges défini dans l'appel à candidature. Les modalités d'interventions auprès des publics et les conditions d'accueil sont détaillés dans ce même cahier des charges.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour déposer sa candidature, l'artiste/le (la) journaliste candidat (e) devra adresser un dossier synthétique (4 pages) comprenant :

1. **Une présentation de son parcours** : curriculum vitae à jour avec coordonnées postales et numériques, éléments relatifs à son statut professionnel et social, texte court décrivant sa démarche artistique ou sa spécialisation journalistique.
2. **Un focus sur quelques projets réalisés**, comprenant quelques ressources visuelles et intégrant des liens de sites à parcourir. L'artiste / le (la) journaliste expose quelques projets de création mais aussi des expériences significatives dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle ou de l'éducation aux médias et à l'information.
3. **Une note d'intention** et des pistes d'actions possibles en éducation artistique et culturelle associant les publics à une démarche de création ; ou au travail journalistique pour une résidence d'éducation aux médias et à l'information. Une fiche technique (besoins en matériel et en espaces physiques) sera intégrée à la note.
4. **Des propositions plus ponctuelles** à destination des différents publics du territoire de proximité pour un rayonnement large de la résidence.



ENVOI DU DOSSIER

L'envoi du dossier sera au format numérique et ne devra pas excéder 10 Mo. Merci de spécifier le nom des documents pour faciliter leur instruction (ex. : eclaircies_nom_cv.pdf). Les dossiers peuvent être déposés via la plate-forme *We transfer*.

Le dossier de candidature complet est à déposer avant le 22 mai 2020, délai de rigueur.

CONTACTS

DRAC : Gwenaëlle DUBOST (départements de la Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne),
gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr

DRAC : David Redon (département de la Charente), david.redon@culture.gouv.fr

DAAC (Rectorat) : Annie MATHIEU, daac@ac-poitiers.fr

CLEMI (Rectorat) : Véronique CHAINE, clemi@ac-poitiers.fr